

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CHALON SUR SAONE

28 boulevard de la République
71100 CHALON SUR SAONE
ttes infos : www.infogreffe.fr
tél. : 03.85.90.07.80

RECEPISSE DE DEPOT

SELARL MASUE - BALLET
6 RUE DE LA TREMOUILLE
71100 CHALON SUR SAONE

V/REF :

N/REF : 2011 B 79 / 2011-A-2560

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE CHALON SUR SAONE certifie qu'il a reçu le 06/10/2011,

P.V. d'assemblée du 13/07/2011

- Transfert du siège DE 21340 NOLAY 32 ROUTE DE CIREY A 71200 LE CREUSOT 57
BOULEVARD SAINT ANTOINE

Statuts mis à jour

Liste des sièges sociaux antérieurs

Concernant la société

A.C.S.M. LIORET METAL INDUSTRIES
Société par actions simplifiée unipersonnelle
57 boulevard Saint-Antoine
71200 Le Creusot

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2011-A-2560 le 06/10/2011

R.C.S. CHALON SUR SAONE 521 852 871 (2011 B 79)

Fait à CHALON SUR SAONE le 06/10/2011,

Le Greffier



A.C.S.M. LIORET METAL INDUSTRIES
Société par actions simplifiée au capital de 240 000 euros
Siège social : 32, Route de Cirey, 21340 NOLAY
DIJON 521 852 871

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE

DU 13 JUILLET 2011

L'an 2011,
Le 13 juillet à 9 heures 30

La société L C 6, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 966 000 euros, ayant son siège social 57 Boulevard Saint Antoine – 71200 LE CREUSOT, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CHALON SUR SAONE sous le numéro 500 009 402,
Représentée par son Président, Monsieur Christian LIORET,

Associée unique de la société A.C.S.M. LIORET METAL INDUSTRIES,

En présence de Monsieur Christian LIORET, Président non associé de la Société,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président non associé,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique décide de transférer le siège social du 32, Route de Cirey - 21340 NOLAY au 57 Boulevard Saint Antoine - 71200 LE CREUSOT à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé :

57 Boulevard Saint Antoine - 71200 LE CREUSOT

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

